

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0294 Séance du Conseil : 16 DÉCEMBRE 2024
VALIDATION DU RAPPORT D'ÉVALUTION À MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL DE LA CC ACVI	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 décembre 2024, au Centre Culturel situé place Castellane à Port-Vendres (66660), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT.

Étaient représentés :

Philippe RIUS donne procuration à Antoine CASANOVAS, Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Christian NIFOSI donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Lydie FOURC.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Yves BLIN, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Grégory MARTY

Monsieur le Président expose :

Le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris a été approuvé en 2020 par délibération du Conseil communautaire (N°DL2020-100).

Après trois ans d'application, le PCAET a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement.

Cette évaluation a été effectuée de septembre 2023 à juin 2024 et a permis d'observer l'état d'avancement du programme d'actions ainsi que les dynamiques du territoire en terme de :

- Consommation d'énergie
- Production d'énergie renouvelable
- Emission de gaz à effet de serre
- Emission de polluants atmosphériques.

A partir de ces éléments, il en ressort 4 secteurs à questionner pour le territoire de la CC ACVI :

- Le transport (maîtrise de l'énergie, décarbonation, qualité de l'air)
- Le résidentiel (maîtrise de l'énergie)
- Les ENR (réseaux de chaleur)
- L'eau (contexte climatique local)

Ce bilan a été l'occasion d'ajuster le programme d'actions pour les trois années restantes avant l'évaluation finale. Quatre nouvelles fiches actions ont été insérées :

- FA 21 : Etablir un schéma territorial des énergies renouvelables
- FA 29 : Mettre en œuvre un programme de préservation de la biodiversité
- FA 35 : Mettre en œuvre une stratégie littorale en considérant le risque submersion marine et l'évolution du trait de côte
- FA 40 : Mener une stratégie de tourisme durable

Dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours, un rapport et une mise à jour du plan d'action ont été produits par le bureau d'étude missionné ainsi qu'une brochure de communication. Ces documents seront rendus publics conformément à l'article R.229-51 du code de l'environnement.

Vu l'article R.229-51 du code de l'environnement,

Vu la délibération N°DL2020-100 approuvant le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) de la CC ACVI,

Vu le rapport de l'évaluation à mi-parcours du PCAET tel que joint à la présente délibération,

Vu le nouveau plan d'action du PCAET tel que joint à la présente délibération,

Vu la brochure de communication tel que joint à la présente délibération,

Considérant que l'évaluation à mi-parcours du PCAET a permis d'évaluer la mise en œuvre du PCAET, de redynamiser son animation et d'ajuster le plan d'action aux enjeux du territoire.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le rapport de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes Albères Côté Vermeille Illibérès,

Approuve le nouveau plan d'action du PCAET,

Approuve la brochure de communication associée,

Valide la mise à disposition au public du rapport de l'évaluation à mi-parcours du PCAET et de sa brochure de communication.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/12/2024

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.